

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 32 (1896)

Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXII^{me} ANNÉE

N^o 8



GENÈVE

15 Avril 1896

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — L'Enseignement des langues vivantes par les méthodes intuitives. — La Caisse de prévoyance des Fonctionnaires de l'enseignement primaire à Genève. — Les Examens de fin d'année. — Correspondance — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique. Exercices scolaires: Langue française. — Mathématiques élémentaires.

L'Enseignement des langues vivantes

par les méthodes intuitives

La vapeur et l'électricité, en supprimant les distances, ont renversé les barrières dans lesquelles les nations étaient autrefois cantonnées; les relations de peuple à peuple deviennent de jour en jour plus importantes et plus nombreuses; le besoin qu'éprouvent les hommes d'échanger les produits de leur activité et de leur génie a créé un mouvement irrésistible qui les pousse à se rechercher, à se connaître, à se pénétrer. De ces relations constantes est née la nécessité impérieuse de se comprendre, de se communiquer des idées, de se parler. Malheureusement, un obstacle s'oppose le plus souvent à donner satisfaction à ce penchant si naturel: la diversité des langues.

Rien d'étonnant alors que des savants aussi bien que des philanthropes se soient appliqués à rechercher les moyens de mettre les peuples à même de se comprendre. Que faire? Créer une langue universelle? C'est à n'y pas songer; les difficultés à vaincre seraient insurmontables, et fut-il possible d'atteindre un but qui paraît de prime abord si désirable, que ce serait vouloir ignorer ou nier la variété des voies et

moyens adéquats à chaque climat, à chaque nation, à chaque individu, dans la conquête de cette amélioration, de ce toujours mieux qui constitue le progrès et qui fera la civilisation universelle de demain.

Consacrer dans nos programmes d'école un plus grand nombre d'heures à l'étude des langues ? Mais n'entend-on pas de toutes parts ce cri : Déchargez vos programmes, évitez le surmenage ! Et si l'on s'avise de supprimer une heure d'enseignement à une branche quelconque, aussitôt d'autres voix de s'écrier : « Ne touchez pas aux programmes ! Ne diminuez rien du temps déjà bien restreint qui est consacré à notre science de prédilection ! » Comment concilier des exigences aussi contradictoires ? Cette école qui dévore le plus grand nombre des heures de notre jeunesse, n'est-elle pas le premier et le plus puissant instrument du progrès. Non, l'école ne peut rien effacer de ses programmes, parce que son devoir est d'ajouter, jamais de retrancher au savoir humain. Au fond, décharger les programmes ne signifie pas diminuer la somme de connaissances qu'elle doit dispenser, cela veut dire : « Réformer les méthodes ».

En ce qui touche à l'enseignement des langues il faut une réforme, et cette réforme se fera ; elle se fera en dépit de tout, car elle est non seulement dans l'air, elle est dans les volontés, dans la pratique, elle est dans l'école : la Suisse allemande, l'Allemagne et l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Suède et la Norvège, les Etats-Unis d'Amérique, le Brésil, ont depuis plusieurs années tout mis en œuvre. En France, le génie de cette réforme est déjà apparu à de grands esprits : V. Duruy, Legouvé, Hippéau, Bardoux, F. Gouin, l'ont évoqué et en ont prédit le prochain avènement ; Jules Simon, dans une circulaire restée célèbre, en a tracé les grandes lignes.

Le Dr Martin Hartmann, de Leipzig, écrit dans sa belle étude sur l'enseignement des langues modernes : « Lors même qu'il existe encore des classes dans lesquelles le souffle vivifiant des temps nouveaux n'a pas pénétré, on peut affirmer avec assurance que les jours des vieilles méthodes grammaticales sont comptés et que l'avenir appartient aux méthodes nouvelles. »

Qu'attendons-nous à Genève pour prendre la sape et nous mettre à l'œuvre ? S'il est un pays, s'il est une ville, où l'étude des langues devrait être porté à un haut degré de perfection, c'est Genève. Dans une étude sur l'enseignement de l'allemand que j'ai eu l'avantage de présenter en 1885, à la Société pédagogique genevoise, je démontrais, en m'appuyant sur de nombreuses raisons qu'il serait oiseux de développer ici, combien il est important pour nous Romands, de connaître l'allemand. En 1891, M^{me} Welter-Crot écrivait sur le même sujet :

« L'allemand surtout, en tant que c'est la langue de la plus grande partie de nos Confédérés, devrait être su de nous de manière à ce que chacun put dire et comprendre au moins les choses les plus indispensables, comme, du reste, c'est le cas des Suisses allemands dans les cantons romands, qu'on voit rarement embarrassés sous ce rapport, fût-ce même au débarqué. »

Ce qui était vrai en 1885 et en 1891, ne l'est-il plus aujourd'hui où, en dehors des relations ordinaires, chacun de nous peut être appelé, à toute heure du jour, à entretenir une conversation par téléphone avec un confédéré de Berne, de Bâle ou de Zurich !¹

Une réforme s'impose ; quelle sera-t-elle ? Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur les programmes, sur les manuels employés, sur les cahiers des élèves ; il suffit surtout de s'assurer des résultats obtenus après six ou sept ans d'étude par la moyenne, pour ne pas dire par la totalité des élèves.

Que voyons-nous ? Inutile de s'arrêter à décrire l'innombrable série des ouvrages, des *grammaires*, des manuels, tous différents quoique tous semblables, qui sont mis entre les mains des élèves. Chacun connaît les livres de Georg, Otto, Plate, Eugène Favre, Hahn, Krauss et Revaclier. On rencontre partout le même plan, partout les mêmes défauts, partout les mêmes erreurs.

Les auteurs de ces ouvrages et les hommes qui, encore de nos jours, ajoutent de nouveaux noms à la liste démesurément longue des adeptes de la méthode dite grammaticale, ont-ils cherché dans une mesure suffisante à donner satisfaction aux besoins toujours grandissants de la société actuelle ? Ont-ils fait des règles élémentaires de la psychologie une application utile ou préfèrent-ils les ignorer afin de rendre leur travail plus facile ?

Involontairement montent aux lèvres ces mots de Coménius : « Les hommes sont portés à créer leur premier savoir, non à l'aide du livre, mais par la contemplation du ciel et de la terre, du chêne et du hêtre. Ils doivent apprendre à connaître eux-mêmes ces choses et ne pas se contenter des remarques des autres ou de leur témoignage. Ce n'est donc pas des noms, ombre des choses, qu'il faut présenter à la jeunesse, mais bien ces choses elles-mêmes ; tout enseignement doit commencer par une représentation effective de l'objet et non par une description orale. »

De slinguistes, convaincus de l'importance d'une réforme, ont cherché dès longtemps à sortir des sentiers battus. S'ils n'ont pas fait avancer la question d'un grand pas, ils ont du moins rencontré un succès de librairie qui prouve combien le public, saturé des vieux procédés, est désireux de trouver un enseignement plus en harmonie avec les besoins actuels. Ollendorf a fait plus de 200 éditions ! Ici, au lieu de mots isolés, détachés, sans liaison, sans parenté, des mots enchaînés dans des phrases ayant par conséquent un sens plus précis et répondant en quelque sorte aux exigences du train-train quotidien de la vie.

Quel avantage déjà ; mais aussi, quel avantage de surface ; au fond, le désordre, le décousu, le pêle-mêle dans lequel vocables et matières sont donnés, le défaut de verbes, même des plus essentiels, nuisent aux résultats de l'art pédagogique qui a présidé à cette compilation de mots.

Jacotot part d'un principe diamétralement opposé. Faisant jouer les

1. Gœthe dit : « Celui-là seul qui connaît une langue étrangère, possède entièrement sa langue maternelle. »

ressorts de l'association des idées, il enchaîne le mot au mot, la perception à la perception, la proposition à la proposition ; il va du grain à la plante, de la plante à l'épi, de l'épi à la gerbe, du moissonneur au batteur en grange, au meunier, au boulanger, etc. Quoi qu'en disent Hartmann, Spill, Hahn et d'autres écrivains allemands, c'est Jacotot qui est le précurseur et peut-être bien le père de ce qu'ils nomment « die Anschauungsmethode. »

A première vue, Jacotot semble éviter le reproche adressé à Ollendorf ; en réalité, il pêche par le même côté ; des substantifs, encore des substantifs, mais peu de verbes et surtout peu d'applications du verbe.

Robertson, lui, expose une page d'un classique, puis la décompose, dissèque chaque proposition, tourne et retourne chaque mot, pose des questions, donne des réponses. Ollendorf et Jacotot avaient négligé le verbe, Robertson s'évertue à l'exercer, à faire naître la proposition, à faire jaillir le mouvement et la vie par un procédé logique ; c'est la « méthode socratique. »

Mais ici encore, les défauts surpassent les qualités ; Robertson avoue lui-même, en fermant son livre, qu'il n'a pas pu fournir à l'élève tous les termes, ni toutes les formes de la langue, particulièrement de la langue usuelle. Son ouvrage est incomplet ; de plus, il n'est pas ordonné et présente le décousu de celui d'Ollendorf. Or, ce n'est point le désordre qui préside au mystérieux travail de la réflexion et de la conception ; c'est au contraire un besoin absolument différent. Réfléchir et concevoir, c'est ordonner les détails d'une perception. Robertson n'est donc pas le guide sûr, précis, sagement gradué, auquel l'étudiant peut se confier en toute assurance.

Becker, Wurst, Ch. Plötz, pour ne citer que les plus connus, ont cherché aussi à secouer les vieilles méthodes, mais sans plus de réussite. Quelle est la cause de ces échecs répétés : c'est ce que nous allons examiner.

* * *

Pestalozzi considère « l'intuition comme le fondement absolu de toute connaissance et la base la plus solide de tout enseignement. »

Fr. Dittes, un pionnier de la pédagogie moderne allemande, écrit dans son traité de psychologie : « L'incomparable vitesse avec laquelle l'ouïe saisit les impressions des sons et des formes parlées fait de la parole le principal agent de transaction entre les hommes. »

Voilà qui suffit pour condamner toutes les méthodes grammaticales dont les plus grosses erreurs sont de s'être trompées sur le procédé à employer et sur l'organe auquel on doit, en matière de langues, confier de nouvelles impressions.

La mère de Schiller récitait-elle à son nourrisson les conjugaisons, les déclinaisons, l'emploi des prépositions avant de lui présenter les formes parlées qui en sont l'application ? Il paraît que non.

Schiller parvint-il toutefois à parler l'allemand ? D'aucuns osent soutenir que oui !

Donnons à l'élève, dans un enchaînement logique, des formes parlées, puis, quand sa mémoire en sera maîtresse, nous le guiderons dans la découverte des règles qui ont présidé à l'enfantement du langage, cet incomparable produit de l'esprit, ce merveilleux placenta sur lequel repose et auquel s'alimente tout l'être intellectuel de l'homme.

Comme le veut Ernest Lavisse, nous laisserons à l'élève, « petit Christophe Colomb, toute la joie et toute la gloire de l'*Eureka* dans la découverte des règles de la grammaire. » Ce travail deviendra de la sorte un jeu auquel réussiront les plus faibles et qui aura comme second avantage une économie de temps considérable, ce qui est conforme au précepte émis par Findlay dans ses *Preparations for instruction in English on a direct method* : « Chaque minute distraite à la langue maternelle pour être consacrée à employer la langue étrangère est un gain pour cette dernière. »

Tous les auteurs de livres ou de manuels basés sur les méthodes nouvelles font découler les applications ou les exercices grammaticaux de formes parlées déjà *entendues* et *employées* par l'élève. Et c'est ici qu'il convient d'insister sur la seconde erreur fondamentale des anciens errements linguistiques.

Oui ou non, l'enfant qui, à deux ans ne pousse que des vagissements, est-il en état à trois ans d'exprimer ses idées ? A-t-il dans l'espace d'une année appris non seulement à parler, mais à penser, tandis que des adultes qui sont déchargés de ce second apprentissage, ne savent presque rien d'une langue étrangère au bout de ce même temps ? Et dans cette rapide assimilation intellectuelle, quel est, chez le petit enfant, l'organe mis en jeu pour la réception du langage ? Est-ce l'œil, la main ou l'oreille ? Evidemment c'est l'oreille et voilà en quoi l'Ecole ne s'est pas conformée aux prescriptions de la Nature ; elle s'est servie de l'œil qui est fait pour percevoir la lumière, la couleur et les formes et a négligé l'oreille qui sait distinguer les sons. Si nous voulons obtenir de sûrs et rapides progrès dans l'étude d'une langue, suivons les indications que nous donne le petit enfant, imitons le procédé de nos mères, dont la parole cent fois bénie reste profondément gravée dans nos mémoires comme dans nos cœurs, et commençons par confier le thème linguistique à *l'oreille*.

Exercices de lecture dans le livre qui mettent en jeu l'œil, travaux écrits qui font agir la main plus que le raisonnement ou la mémoire viendront après l'exposition orale et la gymnastique intellectuelle basée sur l'intuition. Nous agirons ainsi selon un précepte souvent émis et que, d'accord avec le D^r Bierbaum, je ne saurais trop répéter : « On apprend une langue vivante pour la parler ».

(A suivre)

Louis FAVRE.

La Caisse de prévoyance des Fonctionnaires de l'enseignement primaire à Genève

Dans son assemblée du 26 mars dernier, la Caisse de prévoyance a été saisie par son Comité d'un rapport fort intéressant.

Il résulte de ce document, que la Caisse comptait, au 31 décembre 1895, 314 membres, ainsi répartis : 270 n'ayant pas terminé leurs versements ; 18 ayant terminé leurs 25 versements ; 26 pensionnés, plus un veuf, 9 veuves, 5 enfants mineurs appartenant à quatre familles.

L'avoir de la Caisse s'élève au total de 407,193 fr. 55, se répartissant comme suit :

	Fr. . . . C.	Fr. . . . C.
a) Fonds capital :	333,862 75	(augmentation de 4,179 55 sur 1894.)
b) Fonds de réserve :	73,573 35	" 1,769 70 "
Ensemble :	407,436 10	5,949 25 "

Le service des pensions a imposé dans l'exercice une dépense de 42,335 fr. 20 en augmentation de 2,332 fr. 75 sur l'année 1894.

Les intérêts des fonds placés se sont élevés à 16,248 fr. 40, en diminution de 1,029 fr. 85 sur l'exercice précédent. La baisse générale du taux de l'argent fait sentir particulièrement son influence sur les revenus d'un portefeuille tel que celui de la Caisse, dans lequel on doit considérer avant tout la sécurité des placements.

Les prêts aux sociétaires, garantis par leurs versements, se sont élevés à la somme de 2,530 francs.

En remplacement des sommes devenues disponibles, le Comité a acquis 10 obligations Champel-Beau-Séjour de 500 francs l'une, intérêt 4 %, pour 5,086 fr. 35 ; 20 obligations Lombardes anciennes de 500 francs, intérêt 3 % pour 7,363 fr. 40 ; 15 dito pour 5,593 fr. 35.

Le solde en Caisse au 31 décembre, s'élevant à 8,996 francs, a été employé dans les premiers jours de janvier 1896.

Les fonds composant l'avoir social sont placés dans les meilleures conditions de rendement et de sécurité et les titres du portefeuille sont à l'abri de toute fluctuation extraordinaire pouvant nuire au bon fonctionnement de la société ; ce sont de véritables placements de « père de famille ».

La situation de la Caisse n'ayant pas été modifiée depuis l'année dernière, le Comité a proposé, conformément aux statuts, de fixer la pension pour l'année courante à 56 francs par versement annuel, soit 1,400 francs pour la pension de 25 versements et 50 ans d'âge. — Cette somme sera, depuis l'exercice 1897, le taux normal de la pension assurée par les nouveaux statuts.

Dès son entrée en charge, le Comité a dû, en effet, s'occuper de la révision des statuts qui régissaient la Caisse depuis 1886. La nécessité de cette révision s'imposait. L'entrée en masse au 1^{er} janvier 1887 de 108 sociétaires nouveaux, entrée nécessitée par l'article 66 de la loi du 5 juin 1886 sur l'instruction publique, avait créé à la Caisse une position qui

pouvait, à une époque donnée, lui faire courir un grave danger ; la création du fonds de réserve était de nature à diminuer ce danger, mais non à l'écartier complètement. D'un autre côté, l'Etat désirait régler, une fois pour toutes, la question depuis si longtemps discutée de la situation des fonctionnaires passant de l'enseignement primaire dans l'enseignement secondaire.

Dans l'assemblée générale du 23 mars 1893, une Commission de 11 membres fut nommée pour préparer la révision. Le rapport de cette commission fut discuté dans l'assemblée du 22 mars 1894 et, à l'unanimité, il fut décidé de demander à l'Etat *la garantie d'un taux normal de pension, moyennant une participation des sociétaires pouvant s'élèver au 5 % de leur traitement.* Le Comité était chargé de faire à cet effet des démarches auprès des autorités et d'ouvrir des négociations avec le Comité de la Caisse des fonctionnaires de l'enseignement secondaire en vue de régler la position des fonctionnaires primaires promus dans l'enseignement secondaire.

À la suite de longues négociations avec les délégués du Conseil d'Etat, ces démarches aboutirent et les statuts revisés furent adoptés par l'assemblée générale du 16 janvier 1895. Voici les innovations qu'ils consacrent.

Les versements annuels sont portés à 200 francs par sociétaire, somme payée en partie par l'Etat et en partie par les fonctionnaires ; ceux-ci sont divisés en trois catégories et leur cotisation s'élève en raison directe de leur traitement ; le fonds capital et le fonds de réserve sont réunis et forment le nouveau fonds social dont les intérêts, joints aux versements des sociétaires, seront affectés au service des pensions, le surplus allant chaque année grossir le fonds capital.

Une pension de 1,400 francs est garantie à tous, par l'Etat, à l'âge de 50 ans et après 25 versements.

Le fonds social est et demeure inaliénable, sous la réserve qu'en cas d'insuffisance de ressources et avant toute autre participation de l'Etat, il devra être prélevé sur ce fonds les sommes nécessaires au service des pensions, sans que ces prélèvements éventuels puissent en aucun cas avoir pour conséquence de réduire le fonds social au-dessous du 50 % de la somme possédée par la Caisse au moment où commenceront les dits prélèvements.

Le fonctionnaire malade, obligé de se retirer, après avoir opéré 15 versements et la veuve âgée de moins de 50 ans pourront, s'ils ne préfèrent retirer leurs fonds, jouir d'une pension différée. La situation des fonctionnaires primaires, promus dans l'enseignement secondaire, est réglée d'une façon aussi heureuse qu'équitable ; enfin, l'article 26 consacre un fait accompli depuis quelques années déjà, savoir la composition d'un Comité mixte (trois dames au moins).

Ces dispositions assurent définitivement la stabilité de la Caisse de prévoyance et le paiement aux ayants-droit d'une pension annuelle de 1,400 francs, grâce aux sacrifices que s'imposent l'Etat et les fonctionnaires eux-mêmes.

LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

On nous écrit du Jura :

Enfin, la période néfaste et toujours redoutée des examens de fin d'année est passée. Ah ! ces examens, de combien de maux, directs ou indirects, ne sont-ils pas la cause ? Dans la famille : travaux négligés, gaîté perdue, mauvaise humeur, gronderies, et cela tous les jours, pendant six semaines. A l'école : reproches, menaces, mots blessants, vivacités, cerveaux surchauffés, boursoufflés, folie même, oui, folie ! la folie des examens, et contagieuse encore.

Tous, maîtres et élèves, ne voient qu'une chose, qu'un but : réussir à l'examen ! Que les enfants ou les instituteurs tombent malades, qu'importe, on aura triomphé ! Pourvu que l'examen soit bon, tout le reste n'est rien. L'examen annuel est devenu, dans maintes localités du moins, le but suprême, la clef de voûte de tout le système ; une école sans examen, c'est un corps sans tête, une institution sans valeur, sans conséquence.

Est-ce que j'exagère peut-être ? Non, vous le savez parfaitement, mes chers collègues. Vous déplorez comme moi, n'est-il pas vrai ? cet état de choses et vous en gémissez depuis longtemps.

Les écoles secondaires et primaires d'une des grandes localités du Jura ont été visitées par leurs inspecteurs respectifs dans le courant de mars. Cela pouvait suffire, n'êtes-vous pas de cet avis ? Tel ne fut pas cependant celui des commissions scolaires et les examens annuels eurent lieu — *comme d'habitude* — huit ou dix jours après les inspections !

Il y a longtemps qu'on parle de *surmenage intellectuel*. Il y a longtemps aussi qu'on cite et qu'on déplore les maux qu'il entraîne à sa suite. Ce n'est donc ni une expression nouvelle, ni un terme vain ; nous sommes convaincus que la maladie existe réellement et qu'elle frappe la génération actuelle. Ne sommes-nous pas d'ailleurs nous, les instituteurs, aux premières loges pour en constater chaque jour les effets désastreux sur nos élèves et principalement sur les jeunes filles de nos écoles secondaires ?

Nous l'accordons : les causes du surmenage ne résident pas dans les travaux excessifs qu'exigent les examens de fin d'année. Elles sont aussi la conséquence des travaux à domicile, d'une mauvaise distribution des heures de leçons, du trop grand rôle que l'on fait jouer à la mémoire aux dépens du raisonnement, du nombre trop restreint de promenades scolaires et d'exercices corporels, etc., mais nous sommes néanmoins convaincu que l'on peut hardiment leur en attribuer la plus grande part.

Le remède à ces maux ? Le remède ! Il est tout indiqué : puisque les examens de fin d'année sont la source de tant de maux, qu'on les supprime ! En le faisant, on aura rendu l'école à sa vraie destination ; son allure deviendra normale, régulière ; ce ne sera plus une course folle, désordonnée ; les enfants seront alors préparés, non pour briller un jour, comme le papillon, mais pour emmagasiner dans leur tête quelques bonnes et solides connaissances qui résisteront à tous les vents contraires.

« Mais il faut pourtant que les commissions scolaires puissent se renseigner sur la valeur de l'école, constater si elle a fait son devoir, accompli sa tâche et si elle est en progrès. » D'accord ; mais est-il donc nécessaire pour cela de déployer l'appareil, d'évoquer l'épouvantail si redouté par la gent écolière des examens de fin d'année ? Certes non, et d'autant moins qu'ils ne sont souvent qu'un leurre, un trompe-l'œil. Combien plus facilement n'arriverait-on pas à avoir des idées plus justes, plus vraies sur la valeur des classes par des visites mensuelles, des examens partiels, des répétitions finales ?

Voyez, en effet, la manière de procéder de nos inspecteurs : ils avertissent deux jours à l'avance de leur arrivée, passent deux heures, trois au plus dans la classe, et l'école est jugée et, généralement, bien jugée.

Voyez en outre ce qui se passe à Berne et dans tant d'autres lieux ; dans la capitale, l'année scolaire se termine par ce que l'on nomme la semaine des *rédigations* ; dans le canton de Zurich par... des fêtes, ce qui vaut mieux encore.

Conclusion : travaillons énergiquement à la suppression des examens de fin d'année.

CORRESPONDANCE

Du Jura bernois, 6 avril 1896.

Examens et obtention du diplôme primaire. — Le cas de W.

Après de laborieux examens dirigés par M. Gylam, inspecteur, le diplôme d'instituteur et d'institutrice a été accordé à tous les aspirants et aspirantes ; ces dernières étaient au nombre de 42, dont 28 de l'Ecole normale de Délémont, 4 de l'école secondaire de St-Imier, 6 de celle de Porrentruy, 2 de celle de Saignelégier, 1 de celle de Vendlincourt et 1 de Délémont. Voilà amplement de quoi combler tous les vides.

M. Gobat, directeur de l'éducation, qui a assisté à ces examens, a félicité les maîtres des écoles normales et ceux des écoles secondaires du Jura. Il a exprimé l'espérance de voir l'opinion publique entourer ces établissements d'une sollicitude toujours croissante. L'instruction et l'éducation populaires ne pourront que gagner à cette expansion des études supérieures, alors même que toutes les jeunes filles ayant subi ces examens ne se voueraient pas à la carrière de l'enseignement.

* * *

L'école de W., dans le canton de Berne, a le privilège peu enviable d'être dirigée par un instituteur, pour qui les taloches — et quelles taloches ! — entrent pour une grande part dans sa méthode d'éducation. Plainte ayant été portée par un père de famille dont le fils a, paraît-il, été gifflé d'importance, le maître a été acquitté et les frais ont été mis à la charge du plaignant.

Mais M. le Dr Gobat a ouï parler de la chose ; il va aux renseigne-

ments, puis adresse à l'instituteur en cause une lettre fort salée, que l'on a pu lire, entr'autres, dans l'*Intelligenzblatt*.

Aussitôt plusieurs journaux prennent vivement à partie notre Directeur de l'éducation; ils lui contestent le droit d'intervenir de la sorte, le maître incriminé ayant été acquitté par le tribunal.

M. le Dr Gobat écrit alors de son côté au *Bund* une lettre fort intéressante dans laquelle il expose, avec pièces à l'appui, les faits qui ont provoqué la réprimande infligée à l'instituteur de W. par la Direction de l'éducation. Précédemment, cet instituteur avait cassé la jambe à un écolier et avait dû donner 450 fr. pour éviter le dépôt d'une plainte. Tout récemment encore, le même pédagogue a figuré comme acteur dans une rixe d'auberge. M. G. trouve, d'après l'attestation médicale et les témoignages recueillis à l'audience, que l'instituteur a, dans tous les cas, dépassé la mesure de ce qui est permis. Il ajoute enfin qu'il aurait cru manquer à tous ses devoirs d'homme et de magistrat s'il avait laissé croire aux parents que la Direction de l'éducation approuvait des punitions corporelles aussi brutalement administrées.

Un correspondant écrit, à ce propos, à un journal jurassien ce qui suit :

« Certains journaux continuent à attaquer M. le Dr Gobat avec plus de vivacité que de bon sens, à propos de la réprimande infligée par la Direction de l'éducation à l'instituteur que les tribunaux ont acquitté. Ces attaques proviennent évidemment des mêmes personnes qui n'ont jamais pu se faire à l'idée qu'un Jurassien pût diriger avec succès le Département de l'instruction publique. On cherche toujours à ameuter contre lui le corps enseignant en le représentant comme un autocrate passant ses journées à rédiger des phrases qui font trembler tous les pauvres régents et sout, par-dessus le marché, en contradiction flagrante avec la loi et les prophètes. C'est absurde. Jamais le maître d'école n'a eu, dans le canton de Berne, d'ami plus sincère, plus sûr et plus dévoué que le directeur actuel de l'éducation. Il l'a trop prouvé en maintes occasions pour qu'il soit encore nécessaire de le montrer ici. Et s'il n'a pu faire tout ce qu'il voudrait, ce n'est certes pas de sa faute, mais bien celle des circonstances et, avant tout, celle du référendum. Les attaques dont il a été l'objet ces derniers temps sont donc injustes au premier chef et c'est pour cela qu'elles laissent indifférente l'opinion publique. Ce n'est qu'une tempête dans un encier. »

D. S.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Société romande des maîtres de dessin et d'enseignement professionnel. — Un comité d'initiative a récemment adressé l'appel suivant à MM. les maîtres de dessin et MM. les professeurs d'écoles industrielles et professionnelles :

« Il existe depuis de nombreuses années dans la Suisse allemande, une Société des maîtres de dessin et des maîtres d'enseignement professionnel dont les membres ont pour but de s'instruire mutuellement, tout en travaillant de tout leur pouvoir au perfectionnement de l'enseignement du dessin et de l'enseignement professionnel en général.

La Suisse romande est demeurée étrangère à ce mouvement et pourtant nous en connaissons les besoins.

La *Revue suisse d'enseignement professionnel* a proposé, en septembre dernier, la fondation d'une section romande de cette Société suisse. Un bulletin d'adhésion, envoyé à un bon nombre de nos collègues, lui a été renvoyé, signé, par près de soixante et dix d'entre eux.

Nous croyons le moment venu de nous réunir, de nous compter et de nous occuper de nos intérêts. »

Le comité a donc invité tous ses collègues à assister à une assemblée qui a eu lieu au Musée industriel de Lausanne, le samedi 11 avril, à 10 heures et demie du matin, avec l'ordre du jour suivant :

1. La Société suisse des maîtres de dessin et des maîtres d'enseignement professionnel. — 2. Discussion sur l'utilité de la fondation d'une section romande. — 3. Eventuellement, nomination du comité. — 4. Divers.

Beausire, Louis, inspecteur scolaire, Lausanne; Bécherat-Gaillard, inspecteur de l'Ecole des arts industriels, Genève; Bouvier, E. directeur de l'enseignement professionnel, Genève; Clottu, professeur, Biel; A. Collaud, instituteur, Fribourg; Léon Genoud, directeur, Fribourg; Hutter, directeur, Biel; Dr J. de Kowalski, professeur, Fribourg; Léon Latour, inspecteur scolaire, Corcelles; F. Martin, professeur, Genève; O. Moser, professeur, Fribourg; Et. Rougemont, secrétaire du Département de l'instruction publique, Neuchâtel; R. de Schaller, architecte, professeur, Fribourg; M. Soussens, membre de la commission des études, Fribourg.

Un de nos amis nous communique, à la dernière heure, les lignes que voici :

« Dans le courant de l'automne dernier, M. Léon Genoud, directeur du Musée pédagogique de Fribourg, et rédacteur en chef de la *Revue suisse de l'enseignement professionnel*, émettait l'idée de la création d'une section romande de l'union suisse des maîtres de dessin et des maîtres d'enseignement professionnel. Cet appel a été entendu; près de soixante-dix adhésions sont parvenues à son auteur et samedi dernier 11 avril, le vœu formulé est devenu un fait accompli. Seulement, au lieu de se constituer simplement en section romande de l'Union suisse, la nouvelle association a voulu avoir sa vie propre et former une Société distincte, sœur cadette de la Société suisse allemande.

Des statuts ont été votés et un comité de 7 membres a été élu. Les différents cantons romands sont représentés dans ce comité par 2 vaudois, 2 neuchâtelois, 1 genevois, 1 jurassien et 1 fribourgeois. C'est ce dernier, M. L. Genoud, qui a été nommé président, avec adjonction de deux de ses compatriotes comme secrétaire et trésorier. Fribourg sera ainsi durant 2 ans, le Vorort de la Société et le siège de son petit Comité directeur de trois membres. De plus, la *Revue suisse de l'enseignement professionnel* deviendra l'organe périodique de la jeune association qui tiendra ses premières assises solennelles à l'Exposition nationale de Genève, immédiatement avant ou après le Congrès scolaire suisse.

Un charmant banquet honoré de la présence de M. le conseiller d'Etat Viquerat et des représentants de la municipalité de Lausanne a clôturé cette réunion.

Quant à nous, il nous reste à souhaiter bon succès à la nouvelle venue et à nous féliciter de la réussite de cette nouvelle manifestation de l'esprit fédéraliste dans notre Suisse romande. »

FRANCE. — **Simplification de l'orthographe.** — C'est le 11 mars dernier, qu'a été remise à M. Combes, ministre de l'instruction publique en France, la pétition lancée par la Société de Réforme orthographique (section belge, française, algérienne). Elle demande au Ministre qu'il persévere dans la voie ouverte en 1891 par M. Léon Bourgeois. Une commission internationale serait nommée à l'effet de jeter les bases d'un programme uniforme réunissant toutes les adhésions.

Le texte de la pétition, reproduit par la *Revue des Revues* du 1^{er} avril, a été expédié aux chefs d'instruction publique en Suisse.

BIBLIOGRAPHIE

Le père Girard et son temps, par A. DAGUET. — Les membres du corps enseignant du canton de Vaud peuvent souscrire à l'ouvrage *Le père Girard et son temps*, par Alexandre Daguet, 2^e vol. in-8, pour le prix réduit de 8 fr. (15 fr. en librairie) ensuite de subside accordé par le Département de l'instruction publique.

La demande doit être adressée avant le 15 mai prochain au Département de l'instruction publique et des cultes (service des cultes).

Traité de sténographie française (AIMÉ PARIS), par Aug. ROULLIER-LEUBA, professeur de sténographie, Neuchâtel, 2^e édition, revue et augmentée. — Prix: 2 francs.

Certains livres se recommandent d'eux-mêmes, et tel est bien le cas du traité de sténographie que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de l'*Educateur*. L'ouvrage comprend trois parties distinctes, lesquelles correspondent chacune à une étude déterminée: 1^e *Sténographie positive ou scolaire*; 2^e *Sténographie cur- sive ou commerciale*; 3^e *Sténographie professionnelle*.

A côté des principes fondamentaux qui forment la base du système, nous sommes heureux de rencontrer, dans la première partie, un grand nombre d'exercices propres à fixer, d'une manière précise, dans l'esprit de l'élève, le phonétisme assez compliqué de notre langue française. La 2^e partie est fort documentée, l'étude des premières abréviations y est faite avec beaucoup de soin, les exemples sont nombreux, les versions simples et les dictées bien graduées.

La sténographie professionnelle est traitée de main de maître dans la 3^e partie. Nous ne doutons pas que l'étudiant qui voudra travailler pour posséder parfaitement tous ces procédés d'abréviations; aussi logiques qu'ingénieux n'arrive à d'excellents résultats.

Sans doute, l'ouvrage est encore susceptible d'amélioration; ainsi nous aimerais que les règles de liaison fussent plus groupées, nous pensons également qu'un tableau synoptique de la liaison de tous les signes eût rendu de réels services. Mais, hâtons-nous de dire, ce sont là des critiques de détails, elles n'enlèvent rien au mérite de ce traité qui, à coup sûr, est un des plus pratiques de tous ceux parus jusqu'à ce jour, en matière de sténographie. Le cours de M. L. P. Guérin, sténographe-reviseur au Sénat français, est l'ouvrage didactique par excellence, c'est le guide du professeur; le livre de M. Roullier-Leuba est le vade-mecum des élèves, c'est le livre nécessaire à toutes les personnes qui veulent faire de la sténographie une étude sérieuse et approfondie.

Cet ouvrage mérite mieux qu'un aperçu aussi sec que le nôtre; mais nous ne pouvons en faire une étude complète dans les limites d'un article bibliographique. Nous sommes persuadé que tous ceux qu'intéresse le développement de l'art abréviatif, voudront se procurer l'ouvrage de M. Roullier-Leuba.

C.-Ad. B.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. — Langue française

Degré moyen.

Si j'étais roi (Conditionnel).

Si j'étais roi, disait un jour un enfant de sept ans environ, j'aurais un beau palais, un trône magnifique, une couronne enrichie de diamants, de belles épaulettes

d'or et de jolis joujoux. Je *donnerais* de superbes festins auxquels j'*inviterais* ceux qui me *serviraient* bien. Je *continuerais* à étudier, car je *serais* honteux d'être moins instruit que les petits garçons de mon royaume. Si j'étais roi, je *voudrais* être juste, je *tâcherais* de récompenser chacun selon son mérite; j'*aurais* de l'indulgence pour ceux qui en *mériteraient*; tous les jours de ma royauté *seraient* marqués par de nouveaux bienfaits; les orphelins surtout *seraient* l'objet de ma sollicitude. Enfin, je *voudrais* comme le bon Henri IV, que chaque paysan pût, au moins le dimanche, mettre la poule au pot.

(*Exercices de style.*)

Th. LEPETIT.

Imitation : si j'étais riche, pauvre.

A PROPOS DES CHALETS DANS LES ALPES

Supposez un montagnard actif et instruit, que de choses il *entreprendrait*, s'il était le maître de la montagne ! Une barrière *protégerait* au moins le seuil de sa porte; il *saurait* le prix de tout cet engras qui ne fait que souiller le sol sans le féconder; il le *recueillerait* avec soin pour le distribuer partout également. Une enceinte fermée *régnerait* devant l'étable; des mesures *seraient* prises pour qu'elle ne se transformât pas en une mare boueuse, et tout aussitôt *commenceraient* les herbes utiles, le gazon qui vaut du lait. Les orties *disparaîtraient*; les rumex et les chénopodes ne *couvrirraient* plus de vastes espaces, et ces soins faciles *seraient* plus que payés par l'augmentation des produits. Ce n'est pas le bon goût seulement qui les réclame : c'est, en première ligne, l'intérêt.

E. RAMBERT.

Imitation : le fermier.

DEVOIRS. — 1^o Analyser les sujets, les verbes et les compléments de ces textes.
2^o Les écrire au pluriel.

VOCABULAIRE ET CONJUGAISON. — ACTION QUE L'ON FERAIT SI L'ON N'EN ÉTAIT PAS EMPÊCHÉ.

Je <i>lierais</i> .	Je <i>pâlirais</i> .
Tu <i>lierais</i> .	Tu <i>pâlirais</i> .
Il <i>liera</i> t.	Il <i>pâlirait</i> .
Nous <i>lierions</i> .	Nous <i>pâlirions</i> .
Vous <i>lierez</i> .	Vous <i>pâliriez</i> .
Ils <i>lieraient</i> .	Ils <i>pâliraient</i> .
Je <i>dev (oi) rais</i> .	Je <i>rir (e) ais</i> .
Tu <i>devrais</i> .	Tu <i>rira</i> is.
Il <i>devrait</i> .	Il <i>rirait</i> .
Nous <i>devrions</i> .	Nous <i>ririons</i> .
Vous <i>devriez</i> .	Vous <i>ririez</i> .
Ils <i>devraient</i> .	Ils <i>riraient</i> .

REMARQUES. — I. *L'action se ferait sans une condition qui empêche : c'est le conditionnel.*

II. *Tous les verbes, au conditionnel, ont pour radical l'infinitif du verbe, avec ou sans modifications, et, pour terminaisons, l'imparfait de l'indicatif du verbe avoir diminué de son radical av. (Copierais = Copier (av) ais.)*

DEVOIRS. — 1^o Conjuguer, suivant les modèles ci-dessus, les verbes des textes donnés avec leurs compléments.

2^o Conjuguer, en donnant un complément à chaque personne : exhausser, empêter, haïr, courir, acquérir, apercevoir, pouvoir, sourire, nuire.

3° Si j'avais soif, je boirais, si tu avais faim..., s'il était fatigué..., si elle avait du coton... (tricoter), si nous avions le temps... (promener), s'il faisait beau... (faucher), s'ils avaient de l'argent... (acheter), si elles étaient sages... (étudier).

4° Remplacer les traits par un verbe au conditionnel présent :

Pouvoir. Nous ne — pas vivre en ne mangeant que des pommes de terre ou même de la viande, mais nous — vivre, à la rigueur, en ne mangeant que du pain.

Avoir. Nous — de la peine à nous habituer maintenant aux lampes fumeuses dont se servaient nos ancêtres. *Mourir*. Ne fermez pas trop hermétiquement vos chambres à coucher, vous — asphyxiés. *Etre*. Vous — bien aimable de m'aider. *Cueillir*. Ils — ces fruits s'ils étaient mûrs. *Laver*. Elles — du linge s'il faisait beau temps. *Recopier*. Les écoliers — leurs devoirs s'ils étaient mal écrits. *Aller*. Albert et Samson — en bateau si on le leur permettait.

5° Ecrire au singulier.

6° *Ralentir, s'arrêter*. Si le chauffeur ne jetait pas de temps en temps du charbon dans le grand brasier placé au-dessous de sa chaudière, la machine s: — et bientôt —. *Venir*. L'homme ne — jamais à bout des ennemis qui lui disputent ses récoltes s'il n'avait pas de précieux auxiliaires dans les oiseaux. *Crucifier*. Tu ne — pas les hiboux, si tu savais tous les services qu'ils nous rendent. *Aiguiser*. Si mon couteau ne coupait pas, je le —. *Appeler, répondre*. Tu me — en vain, je ne te — pas. *Chanceler*. Si je n'étais pas malade, je ne — pas. *Etre*. Tu ne te — pas embruqué si tu avais bien su ta tâche.

7° Ecrire au pluriel.

8° Conjuguer quelques verbes à l'imparfait et au conditionnel et comparer les deux formes.

9° Remplacer les traits par le verbe à l'imparfait ou au conditionnel présent.

Abaisser. Quand le soleil brillait, je — les stores. *Alluer*. Nous vous — une indemnité, si vous prouviez vos droits. *Accourir*. Si l'incendie éclatait, le pompier — au secours. *Etre*. Si le mécanicien — en retard, il accélérerait la marche de la locomotive. *Fouetter*. Quand le charpentier était en retard, il — le cheval. *Grimper, descendre, faire* J'ai vu les ours dans leur fosse, ils —, —, — mille sauts burlesques. *Etudier, s'instruire*. Si les écoliers connaissaient leurs devoirs, ils — et se — bien davantage. *Travailler*. Nous —, si nous avions du courage, disent les parasseux. *Enjamber, croire*. Le petit maraudeur s'approchait de la palissade et la — quand il — ne pas être vu.

Degré supérieur.

L'ARÈNE DE MILAN (Dictée)

Quand les Français se furent emparés de Milan, le gouvernement qu'ils y établirent ne borna pas ses soins à l'amélioration de l'administration civile (1) que l'incurie ou l'incapacité avait laissée tomber: il étendit à tout ses vues bienfaisantes; et, après avoir travaillé pour la prospérité publique, il s'occupa des plaisirs des habitants. Un cirque (2) spacieux (3) fut établi, sous le nom d'Arène non loin de l'arc du Simplon; là devaient être célébrées les fêtes nationales; trente mille spectateurs pouvaient s'y placer commodément. On s'était proposé aussi de faire (4) revivre les anciens jeux athlétiques, les courses de chars et celles de chevaux. L'Arène fut d'ailleurs construite de telle façon qu'en peu de minutes on put la remplir d'eau et la convertir en naumachie (5). La place qu'on avait réservée pour l'Empereur s'élevait sur de très belles colonnes de marbre rouge; les portes d'entrée du cirque étaient ornées de bas-reliefs, représentant des faits analogues (6) aux circonstances et à l'époque où l'on se trouvait. Un assez grand nombre de fêtes ont été données dans l'Arène pendant la vice-royauté (7) du prince Eugène, qui par là cherchait à rappeler aux Italiens les souvenirs de l'ancienne Rome, quelque éloignés qu'ils fussent.

d'après de PROPIAC.

VOCABULAIRE RAISONNÉ

1. Quel est, ici, l'opposé de *civil*. — C'est *militaire*.
2. L'étymologie de *cirque*. — *Cirque* vient du latin *circus*, cercle ; un cirque est une enceinte *circulaire* destinée aux jeux publics.
3. Quelle différence entre *vaste* et *spacieux*? — *Vaste* et *spacieux* expriment l'un et l'autre l'idée de grand ; mais *vaste* dit plus que *spacieux*. Des appartements *spacieux* sont de grands appartements, des appartements qui offrent un grand *espace* ; de *vastes* appartements ne sont pas seulement grands, ils sont très grands. On dit la *vaste* mer et non la *mer spacieuse*, parce qu'il s'agit d'une très grande étendue.
4. Les homonymes de faire? — *Fer*, n. m., sorte de métal. *Ferre* du verbe *ferrer*, garnir de fer.
5. L'étymologie et la signification de *naumachie*. — Une *naumachie* (du grec *naus*, navire, et *maché*, combat) était, chez les Romains, une sorte de spectacle public où l'on imitait un combat naval ; une *naumachie* était aussi le lieu où se donnait ce spectacle.
6. L'étymologie et la signification de *anologue*. — *Anologue* (du grec *ana*, entre, et *logos*, rapport) veut dire qui a du rapport avec une autre chose.
7. Que signifie le mot *vice* dans *vice-royauté*? — Il signifie à la place de. Ce mot, d'origine latine, entre en français comme préfixe dans plusieurs mots composés, tels que *vice-amiral*, *vice-chancelier*, *vice-consul*, *vice-roi*, etc. *Vice*, dans ce cas, ne prend jamais le signe du pluriel.

II. — **Mathématiques élémentaires**

a) ARITHMÉTIQUE

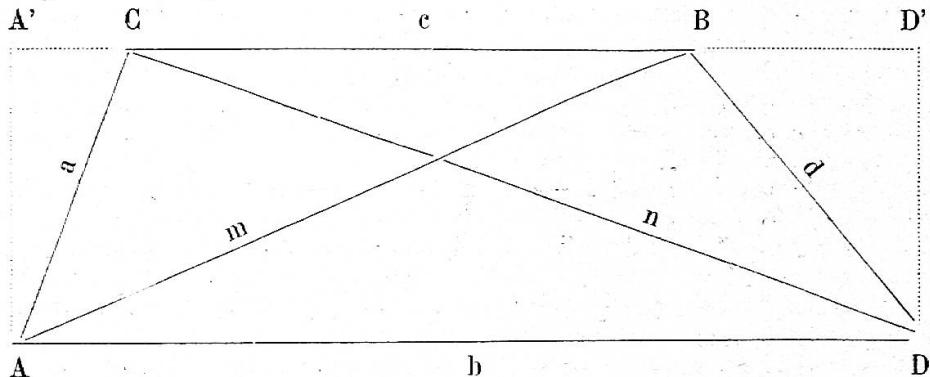
Degré supérieur

1. Un capitaliste place une somme au $4\frac{1}{2}\%$ dans une entreprise. Au bout de 3 ans 6 mois 15 jours, il réalise le tout, capital et intérêts, et reçoit 9,738 fr. 75. Quel capital avait-il placé? — Rép. : 8,400 francs.
2. Une somme de 4,200 francs placée au $4\frac{1}{2}\%$ a donné un intérêt de 669 fr. 37. Combien de temps a-t-elle été placée? (année de 360 jours). — Rép. : 3 ans, 6 mois, 15 jours.
3. Quelqu'un avait placé dans une banque lui servant un intérêt de $3\frac{1}{2}\%$ un certain capital. Au bout de 5 ans, 4 mois, 15 jours, cette personne meurt et ses héritiers reçoivent une somme de 30,416 francs. Quelle était la somme placée? (Intérêts simples). — Rép. : 25,600 francs.
4. La fortune d'un riche particulier est divisée en trois parties. La première placée au 4% sert à payer une pension de 2 fr. 50 par jour à un vieux serviteur. La seconde est placée sur une propriété rurale dont le rapport est de $2\frac{1}{2}\%$. Enfin la troisième, soit les $\frac{5}{18}$ de la fortune totale, est engagée dans une entreprise qui donne le $4\frac{1}{2}\%$, soit un intérêt annuel de 3600 francs. On demande quel est le revenu de la propriété rurale? — Rép. : 3830 francs à 1 franc près.
5. Deux capitaux sont placés, le premier au $4\frac{1}{4}\%$, le second au 5% . Ce dernier rapporte annuellement 2 fr. 20 de plus que le premier. On les réunit pour les placer au $4\frac{3}{4}\%$. Quel intérêt donneront-ils par trimestre? — Rép. : 7980 francs.
6. Un riche particulier dont les fonds sont placés sur une campagne peut sans toucher au capital, dépenser 18 fr. 25 par jour. A la suite d'un incendie, il perd 59,951 fr. 25, de sorte qu'il est obligé de placer ce qui lui reste à $6\frac{1}{4}\%$ pour avoir la même rente. A quel taux le capital était-il placé précédemment? — Rép. : 4% .

H. J.

SOLUTION DU PROBLÈME PROPOSÉ DANS LE N° 7

Enoncé. — Démontrer que, dans un trapèze, la somme des carrés des diagonales est égale à la somme des carrés des côtés opposés non parallèles, plus deux fois le rectangle des bases parallèles.



Pour démontrer ce théorème nous nous servirons du théorème suivant :

Dans tout triangle obtusangle, le carré du côté opposé à l'angle obtus est égal à la somme des carrés des deux autres côtés, plus deux fois le rectangle de l'un de ces côtés par la projection du second sur le premier.

Menons AA' et DD' , perpendiculairement sur AD et prolongeons BC en A' et D' , nous aurons :

$$(\text{Triangle } ABC) \text{ obtus en } C \quad m^2 = a^2 + c^2 + 2c \times \overline{A'C}$$

$$(\text{Triangle } CBD) \text{ obtus en } B \quad n^2 = c^2 + d^2 + 2c \times \overline{BD'}$$

En ajoutant :

$$m^2 + n^2 = a^2 + d^2 + 2c^2 + 2c(A'C + BD')$$

$$\text{ou } m^2 + n^2 = a^2 + d^2 + 2c[c + A'C + BD']$$

$$\text{Or } [c + A'C + BD'] = b$$

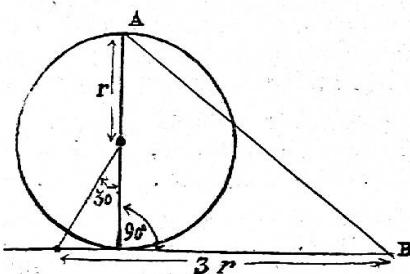
$$\text{Donc } m^2 + n^2 = a^2 + d^2 + 2bc. \quad \text{C. Q. F. D.}$$

Ont résolu le problème MM. E. Marrel, à Rolle ; L. Pilet, à Trélex ; E. Jaton, à Villars-le-Comte ; S. Margot, Grosjean (Val de Joux) ; E. B., Boudry ; D. Girod, Corégmont et A. Babel, Bardonnex.

PROBLÈME PROPOSÉ AUX SOCIÉTAIRES (Envoi de M. E. Steinmann)

Note sur la rectification du cercle

Prouver que la ligne AB de la construction suivante, représente la longueur de la demi-circonférence et indiquer à combien près cette construction est exacte.



Observation. — Par suite d'un retard apporté à la livraison des clichés nécessaires, nous renvoyons au prochain numéro la solution des problèmes de dessin proposés dans l'*Educateur* du 15 mars

A. S.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

En tous genres, en noir et en couleurs

IMPRIMERIE CENTRALE et du "GENEVOIS"

17, Boulevard James-Fazy, 17

(Anc. Maison Tiffany) — **GENEVE** — Téléphone N° 70

Travaux de luxe et courants

LETTRES DE FAIRE-PART — CIRCULAIRES

REGISTRES

AFFICHES EN TOUS GENRES

PROSPECTUS — PROGRAMMES

JOURNAUX — LABEURS — BROCHURES

Factures — Têtes de lettres

ENVELOPPES COMMERCIALES

Exécution prompte et soignée

**IMPRIMERIE CENTRALE
ET DU "GENEVOIS"**

IMPRIMEUR

du

Bulletin de l'Institut national genevois;

du journal

Le Genevois, quotidien à 5 centimes;

de

L'Éducateur;

de la

Revue odontologique suisse (partie française);

du journal

L'Union Franco-Suisse;

du

Journal des cafetiers de la Suisse romande;

du

Vade-Mecum de la région du Léman.

XXXII^{me} ANNÉE

N^o 9



GENÈVE

1^{er} Mai 1896

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT LE 1^{er} & LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du Journal

M. Alex. GAVARD, professeur,
10, Grand'rue, Genève.

Gérance

M. Louis FAVRE, instituteur,
Clos de Surinam, Genève.

Rédaction de la partie pratique

M. Ch. Thorens, instituteur, Lancy

M. Alfred Schütz, maître au Collège, rue Argand 3
(pour ce qui concerne les mathématiques et le dessin)

Comité central. — NEUCHATEL : MM. *Ed. Clerc*, directeur des écoles, Chaux-de-Fonds ; *L. Latour*, inspecteur scolaire, Corcelles ; *Alf. Grandjean*, professeur, Léole ; *A.-P. Dubois*, professeur, Léole. — VAUD : MM. *L. Roux*, professeur, Lausanne ; *L. Gagnaux*, adjoint au Département, Lausanne ; *E. Trollat*, contrôleur des écoles, Lausanne ; *L. Beausire*, adjoint au Département, Lausanne. — JURA BENOIS : MM. *E. Mercerat*, instituteur, Sonvillier ; *G. Schaller*, directeur de l'école normale, Porrentruy. — GENÈVE : *M. Ch. Thorens*, instituteur, Lancy. — SUISSE ALLEMANDE : *M. Fr. Fritsch*, maître secondaire, Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. *W. Rosier*, professeur, président. — *Ch. Thorens*, instituteur vice-président. — *A. Gavard*, professeur, directeur du journal. — *Louis Favre*, instituteur, gérant. — *Ch. Pesson*, secrétaire. — *J. Constantin, Alfred Schütz*, instituteurs, suppléants.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement: 5 fr. (Union postale, le port en sus)

Pour les annonces s'adresser à l'**Imprimerie centrale genevoise**

GENÈVE

In einer der bedeutendsten **Erziehungsanstalten** Süddeutschlands
ist zum 13. April die

Stelle eines Lehrers
für franzoesische Konversation
zu besetzen!

Bewerber mit akademischer Bildung wollen ihre Zeugnisse nebst
Photographie einsenden unter **V. 1364** an **Haasenstein & Vogler**,
A.-G., Karlsruhe (Baden).

Vient de paraître :

Idylle

*Chœur à trois voix avec solis
pour chœur de dames et classes
de jeunes filles.*

Edition piano, 1 fr. 50. — Chant
seul, 40 centimes.

Bonjour !

Chœur à deux voix pour écoles

Prix : 20 centimes

Par 20 exemplaires, 10 cent.

Adresser les demandes à l'auteur

H. GIBOUD,
13 a Ste-Croix (Vaud).

ENCRÉS

d'excellente qualité

Echantillons gratis. Rabais aux revendeurs

E. SIEGWART, fabrique
chimique, à SCHWEIZERHALLE,
près Bâle.

COMME COMPAGNON

d'un jeune homme de 16 ans qui
doit passer quelques mois dans
les Alpes, on cherche **un pro-**
fesseur ou philologue. Bonne
occasion pour un séjour tran-
quille.

Offres sous chiffre M48Ch à
Rodolphe Mosse, Coire.

MAISONS RECOMMANDÉES

Librairie Eggimann et Cie, rue du Rhône.

Librairie Stapelmohr, Corraterie.

Knapp et Vulliet, tailleur, rue Bonivard.

Duret, chemisier, rue du Marché.

Chevallier, chapelier, place Cornavin.

Pour les annonces sur la couverture
DU JOURNAL
“L’ÉDUCATEUR”

S adresser à l’Imprimerie Centrale Genevoise, à Genève

RABAIS IMPORTANT POUR PLUSIEURS INSERTIONS